

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION du 1<sup>er</sup> février 2021**

Les convocations ont été adressées par courriel le 22 janvier 2021

### **I – Préambule**

01. Approbation de l'ordre du jour du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> février 2021 (vote)
02. Désignation d'un secrétaire de séance
03. Approbation du procès verbal du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> décembre 2020 (vote)

### **II – DGH : création et suppression de poste**

NB : le TRM sera travaillé en Commission Permanente le 29/01

### **III – Partie Financière**

- Admission en non valeur

### **IV – Conventions et contrats (vote)**

- Convention IngéPLUS
- Adhésion au Groupement d'Employeurs du Sud Ardèche
- Contrat SCHILLER
- Contrat SIEMENS

### **V – Questions diverses**

## PROCES VERBAL

### Du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> février 2021

La séance s'ouvre à 18h05, le quorum étant atteint avec 17 membres présents.

#### I – PREAMBULE

01. Approbation de l'ordre du jour du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> février 2021 (vote)

Présent au moment du vote :	17
Ne prend pas part au vote :	0
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0
<b>L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.</b>	

02. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme CHARPENTIER, Provisoire adjointe, est désignée comme secrétaire de séance.

Arrivée d'un nouveau membre à 18h09.

03. Approbation du procès verbal du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> décembre 2020 (vote)

Présent au moment du vote :	18
Ne prend pas part au vote :	0
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0
<b>Le PV du 01/12/2020 est adopté à l'unanimité.</b>	

Monsieur le proviseur informe les membres du CA qu'il a appelé l'IA IPR EVS pour le remplacement de Monsieur AMRI, CPE, parti en retraite au 31 janvier. L'IA IPR EVS a informé le DASEN et la DRH du rectorat de la situation. Monsieur le Proviseur explique que s'il n'a pas de remplaçant, cela va poser problème pour faire fonctionner l'internat, que le CPE est indispensable.

#### II – DGH : création et suppression de poste

Monsieur le Proviseur indique qu'il n'y a pas de grands changements au niveau de la Section d'Enseignement Professionnel, sauf la réforme de la terminale.

Arrivée d'un nouveau membre à 18h12.

Il déclare que, pour autant, il y a une réflexion sur la carte des formations par la DAFPIC, qu'il sera interrogé au cours du premier semestre 2021 sur le maintien de certaines filières compte tenu du nombre d'élèves. Monsieur le proviseur dit qu'il souhaite reporter cette réflexion pour la rentrée 2022, ce qui lui permet de disposer de plus de temps pour réfléchir et faire des propositions. Les filières touchées seraient le BAC PRO MAV et la filière bois.

Monsieur le proviseur précise qu'il y a toujours quelques ajustements en juin-juillet mais que cela devrait, à 90 %, rester ainsi et que le rectorat est attentif à la gestion des ressources humaines.



n° 0070004S

Un professeur fait remarquer qu'ils ont tout de même perdu certaines heures supplémentaires, un autre enseignant ajoute que les référentiels ont été bien rabotés ainsi que les grilles horaires, que cela représente -120 heures sur trois ans. Ces deux collègues trouvent que les filières se déprofessionnalisent, un des collègues déclare qu'il ne reste plus que 5,30h d'atelier par semaine.

Arrivée d'un membre du conseil à 18h20

Un professeur d'EPS fait remarquer que, même s'il n'y a pas d'impact sur les postes, il y a une ½ heure en moins sur les trois classes de terminale BAC PRO.

Monsieur le Proviseur parle ensuite de la partie LGT et indique que les mouvements seront plus importants jusqu'en juillet. Il explique que l'on n'arrive pas toujours à anticiper les flux d'élèves, ce qui impacte les filières technologiques, qui sont plus difficiles à alimenter que les filières générales qui offrent plus de choix, ce qui se constate au niveau de toute la France. Elles sont moins choisies même s'il arrive que des élèves basculent en cours d'année dans cette filière.

Monsieur le Proviseur indique que par rapport à la DGH de l'année 2020, il y aura une seconde, une première et une terminale en moins. Mais il y a l'ouverture d'une première STD2A, qui représente une classe supplémentaire en filière technologique. Pour l'instant, il est prévu deux classes de première et deux terminales l'an prochain, mais la question se pose de la deuxième classe de 1ere STI2D, ce qui impacte les professeurs de maths et de SI.

Monsieur le Proviseur ajoute que si l'on perd une classe en juillet, il faudra rendre des heures ; cela engendrera une négociation mais il précise que le rectorat est attentif à la gestion des ressources humaines.

Monsieur le Proviseur revient sur l'ouverture de la première STD2A. Pour les élèves qui ont choisi « création et culture design » en seconde, cela signifie une poursuite dans le cursus s'ils le veulent. Il indique que cette classe va créer aussi une vraie dynamique pour l'établissement, que l'on reçoit beaucoup d'appels de l'extérieur et explique comment le recrutement va être géré par Affelnet. Il dit que les familles seront informées en mars de la procédure et qu'il y aura une commission pour classer les élèves qui demanderont « création et culture design » en seconde. Par ailleurs, lors des portes ouvertes le 27 mars, la seconde « création et culture design » et la première STD2A seront présentées et expliquées aux parents.

Monsieur le Proviseur précise que l'ouverture de la 1STD2A signifie que des élèves peuvent arriver de loin, ce qui suppose l'ouverture de l'internat le dimanche soir pour les accueillir. Il déclare qu'il veut créer une dynamique collective, construire un pont avec la filière professionnelle, en faisant travailler ensemble les élèves et les enseignants de STD2A et les élèves et les enseignants de la filière Bois, qu'il ne s'agit pas de travailler en vase clos et que cela créera un véritable rayonnement sur le lycée.

Monsieur le Proviseur termine en disant qu'il est possible qu'il y ait quelques déménagements entre les salles, ce qui doit être vu avec la région.

Monsieur le Proviseur, suite à une remarque d'un enseignant, parle des effets de seuil. Il explique, que l'effet de seuil est plus ou moins favorable en terme de financement de groupe : ainsi, que l'on ait 50 ou 70 élèves, cela représente deux classes avec la même chose en terme de moyens. Il indique que l'offre de quatre possibilités d'enseignement de spécialité coûte cher à l'établissement car chaque groupe est constitué d'un petit nombre d'élèves vu qu'il y a une seule classe de première et une seule classe de terminale. Certes, les spécialités consomment des moyens, ce qui a entraîné la suppression de groupes dans plusieurs matières, mais elles représentent un enjeu de territoire. La question de l'enseignement de spécialité "maths complémentaires " se pose toutefois, vu qu'il n'y a qu'un seul élève.

Monsieur le proviseur indique qu'en seconde, les classes comportent 30 élèves

Monsieur le Proviseur a l'intention de créer deux postes en arts appliqués, les BMP étant trop aléatoires pour une petite structure. Il ne veut pas mettre l'établissement en défaut. Il ajoute qu'à très court terme, il faudra 2 à 3 postes, puisqu'il y aura plus d'heures l'an prochain pour la ST2A, avec une première et une terminale, qu'il est bon de créer tout de suite une dynamique. Il rappelle que Monsieur LEGUEUX est à la fois sur la SEP, en ébénisterie, et sur le lycée en "création et culture design". Monsieur le Proviseur dit qu'il compte travailler dès septembre sur le post BAC au niveau de cette filière.\*

Il fait remarquer que l'ouverture de la STD2A fera évoluer l'image du Lycée car la population d'élèves de celle-ci sera beaucoup plus mixte. Jusqu'à maintenant, certaines familles hésitent à inscrire leur enfant au lycée du fait qu'il y a très peu de filles.



n° 0070004S

Cette année, l'option "création et culture design" était concentrée sur une seule classe, l'an prochain elle sera dispatchée sur toutes les secondes. Cela complexifiera les emplois du temps mais permettra une mixité dans toutes les classes.

Un parent d'élève demande si l'enseignement de SVT sera possible au lycée; le proviseur répond que cela restera à Gimond .Il déclare que les chefs d'établissements vont se réunir au mois de mai avec l'IEN-IO pour les enseignements de spécialités maths, physique, NSI, qui ont lieu à Astier. Monsieur le Proviseur dit qu'il est important de rencontrer les familles pour leur expliquer qu'il est plus cohérent de s'inscrire directement à Astier, qu'il vaut mieux limiter les navettes d'autant plus qu'en raison de la restructuration de Gimond, ils auront 23 salles en moins de disponible. Un professeur dit qu'il s'agit de faire un choix plus mûrement réfléchi et ne pas choisir en fonction de la proximité du centre –ville, par exemple.

Certains élèves regrettent de ne pas s'être inscrits à ASTIER. Un parent d'élève dit qu'il y a un vrai travail à faire au niveau du collège. Monsieur le Proviseur rajoute qu'une communication sera faite le 27 mars au niveau des portes ouvertes. Un parent d'élève dit que son fils est le seul élève de sa classe, à l'issue de la troisième, à être venu à Astier et qu'il est très satisfait des petits effectifs. Il faut que les parents connaissent mieux l'établissement.... Monsieur le Proviseur revient au TRMD .Il annonce la suppression d'un poste en SII qui avait été gelé cette année. Le professeur est parti à la retraite en septembre 2020. Deux postes sont créés en arts appliqués.

Un professeur demande si le rectorat donne les moyens pour les options. Monsieur le Proviseur répond que les options sont financées sur les fonds propres mais que pour l'ouverture d'une filière, le rectorat donne des heures. Ainsi, pour la première et la terminale STD2A l'an prochain, cela représentera environ un financement de 50 heures par classe.

Monsieur le Proviseur soumet au vote la proposition de suppression et de création de postes.

Présent au moment du vote :	20
Ne prend pas part au vote :	0
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	4
<b>Adopté à la majorité.</b>	

Les deux élèves membres du CA quittent la séance à 19h10.

### III – Partie Financière

- Admission en non valeur

L'adjoint à l'Agent Comptable (en maladie) explique qu'il y a des élèves pour qui il y a des créances au sein de l'établissement .Des procédures ont été engagées pour recouvrer ces créances mais qui n'ont pas abouti. Cela a engendré des frais de procédure qui incombent à l'établissement.

Elle soumet au vote la proposition que les créances soient prises en charge par l'établissement. Un membre du CA fait remarquer que la dette reste exigible, que la créance n'est pas éteinte.

Présent au moment du vote :	18
Ne prend pas part au vote :	0
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0
<b>Admission en non valeur adoptée à l'unanimité.</b>	

#### IV – Conventions et contrats (vote)

- Convention IngéPLUS

Monsieur le Proviseur demande à l'enseignant en charge des BTS d'expliquer à l'assemblée en quoi cela consiste.

Le professeur indique que cela permet aux élèves de BTS de rencontrer des étudiants actuellement élèves ingénieurs ou ingénieurs, enseignants, de découvrir les licences pro, les écoles d'ingénieur. L'idée est de susciter des envies de poursuites d'études, de faire changer d'idée des élèves qui n'envisagent pas d'études supérieures.

C'est maintenant la deuxième année, les élèves sont désireux de s'engager dans le programme. Ils bénéficient du soutien et de l'accompagnement d'actuels élèves ingénieurs pour leur apporter conseil et méthodes. Ainsi, vendredi, ils rencontreront par visio-conférence des enseignants et des élèves des Isards.

Présent au moment du vote :	18
Ne prend pas part au vote :	0
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0
<b>La convention IngéPLUS est adoptée à l'unanimité.</b>	

- Adhésion au Groupement d'Employeurs du Sud Ardèche

Cette convention, moyennant une cotisation annuelle au GESA, permet de proposer aux élèves de professionnel de rencontrer des chefs d'entreprise, de visiter des entreprises. Le lycée Astier est positionné sur un territoire et la directrice du GESA est une personne ressource au niveau des stages.

Présent au moment du vote :	18
Ne prend pas part au vote :	0
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0
<b>L'adhésion au GESA est adoptée à l'unanimité.</b>	

- Contrat SCHILLER

Ce contrat concerne la maintenance des défibrillateurs.

Comme précédemment, cette maintenance est obligatoire, comme dans tous les lieux accueillant du public. Il y a un contrôle annuel et un changement de batteries qui s'usent même si le défibrillateur n'est pas utilisé. Un professeur demande si cette maintenance est prise sur les fonds de l'établissement. Monsieur le Proviseur explique que ce n'est pas fléché mais que la maintenance est comprise dans le budget.

Présent au moment du vote :	18
Ne prend pas part au vote :	0
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0
<b>Le contrat SCHILLER est adopté à la majorité.</b>	



n° 0070004S

- Contrat SIEMENS

Ce contrat concerne la maintenance du système de détection d'incendie, c'est un contrat obligatoire. Il n'y a pas de changement, cela stipule une visite annuelle et le changement des batteries tous les deux ans.

Présent au moment du vote :	18
Ne prend pas part au vote :	0
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	1
<b>Le contrat SIEMENS est adopté à la majorité.</b>	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

Le Président du Conseil d'Administration  
Gilles THABUY

La secrétaire de séance  
Mireille CHARPENTIER

RECTORAT

## CONSEIL D'ADMINISTRATION - FEUILLE DE PRESENCE

ETABLISSEMENT : LYCEE POLYVALENT ASTIER - 07205 AUBENAS CEDEX (0070004S)

Séance du : 1<sup>er</sup> février 2021

Nombre de membres présents : 20...

Quorum : 15

Président(e) : Le Chef d'Etablissement : M. Gilles THABUY

## Membres de l'Administration :

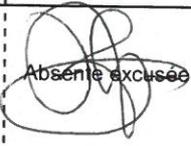
- l'Adjointe au Chef d'Etablissement : Mme Mireille CHARPENTIER

- la Gestionnaire Adjointe : Mme Virginie LEGGER

- le CPE : V. SIBILLE

- le DDFPT : M. Stephan GUILLET

	TITULAIRES	SIGNATURES	SUPPLEANTS	SIGNATURES
Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation 7 (a)	M. Gilles DURAND email : <a href="mailto:gilles.durand1@ac-grenoble.fr">gilles.durand1@ac-grenoble.fr</a>  M. Francis PERRIER email : <a href="mailto:francis.perrier@ac-grenoble.fr">francis.perrier@ac-grenoble.fr</a>  M. Stéphane ROUME email : <a href="mailto:Stephane.Roume@ac-grenoble.fr">Stephane.Roume@ac-grenoble.fr</a>  M. Fabrice FORAY email : <a href="mailto:fabrice.foray@ac-grenoble.fr">fabrice.foray@ac-grenoble.fr</a>  M. Anthony MEGA email : <a href="mailto:anthony.mega@ac-grenoble.fr">anthony.mega@ac-grenoble.fr</a>  M. Sébastien AULAGNER email : <a href="mailto:Sebastien.Aulagner@ac-grenoble.fr">Sebastien.Aulagner@ac-grenoble.fr</a>  M. Christophe NEEL email : <a href="mailto:christophe.neel@ac-grenoble.fr">christophe.neel@ac-grenoble.fr</a>	      	M. Pierre JAMBET email : <a href="mailto:pjambet@msn.com">pjambet@msn.com</a>  M. Vincent AMBLARD email : <a href="mailto:vincent.amblard@ac-grenoble.fr">vincent.amblard@ac-grenoble.fr</a>  M. François OHL email : <a href="mailto:Francois.Ohl@ac-grenoble.fr">Francois.Ohl@ac-grenoble.fr</a>  Mme Béatrice BERTRAND email : <a href="mailto:Beatrice.Bertrand2@ac-grenoble.fr">Beatrice.Bertrand2@ac-grenoble.fr</a>  Mme Muriel DESCOURS email : <a href="mailto:muriel.damiani@ac-grenoble.fr">muriel.damiani@ac-grenoble.fr</a>  M. Julien SENECHAL BARBIER email : <a href="mailto:Julien.Senechal-Barbier@ac-grenoble.fr">Julien.Senechal-Barbier@ac-grenoble.fr</a>  M. Edgard AUGE email : <a href="mailto:edgard.auge@free.fr">edgard.auge@free.fr</a>	
Représentants des personnels administratifs, sociaux et de santé, et Agents techniques territoriaux 3 (a)	Mme Marie Véronique MOLER email : <a href="mailto:marie.moler@hotmail.fr">marie.moler@hotmail.fr</a>  M. Jean-Claude BOIS email : <a href="mailto:jean-claude.bois@auvergnerhonealpes.fr">jean-claude.bois@auvergnerhonealpes.fr</a>  ... email : ...	 	... email : ...  ... email : ...  ... email : ...	
Représentants des élèves 5 (b)	M. Axel BERROU 1EDPI email : <a href="mailto:axel.berroua@gmail.com">axel.berroua@gmail.com</a>  M. Malcom CHARPENTIER 1STI2D2 email : <a href="mailto:wawazadi@gmail.com">wawazadi@gmail.com</a>  M. Chafik MOUSSAOUI TEDPI email : ...  M. Mattéo BENHALIMA 2°2 email : ...  M. Julio COSTA BRANCO 2TS-SN email : <a href="mailto:julioبرانكو2000@gmail.com">julioبرانكو2000@gmail.com</a>	   	M. Mario MAZILLE 2CSM email : ...  Mme Amalia LEBAS TASSP email : ...  M. Léo PIETERS TEDPI email : ...  M. Enzo BLAY 2°3 email : ...  M. Alex SOUBEYRAND 2TS-SN email : <a href="mailto:soubeyrand.alex@gmail.com">soubeyrand.alex@gmail.com</a>	

	TITULAIRES	SIGNATURES	SUPPLEANTS	SIGNATURES
Représentants des parents d'élèves 5	Mme Véronique BORGE email : <a href="mailto:veroborge@gmail.com">veroborge@gmail.com</a> Mme Anne GOUNI NOIRET email : <a href="mailto:anne.noiret@gmail.com">anne.noiret@gmail.com</a> M. Johan GROENENDIJK email : <a href="mailto:jfwgroenendijk@gmail.com">jfwgroenendijk@gmail.com</a> Mme Marie José FERNANDEZ ARRACHEPIED email : <a href="mailto:mjfernandez.arrachepied@gmail.com">mjfernandez.arrachepied@gmail.com</a> Mme Muriel BOROVI email : <a href="mailto:contact@murielborovi.com">contact@murielborovi.com</a>	  Absente excusée	Mme Laetitia CURE CHAUWIN email : <a href="mailto:com@reseau-enfance.org">com@reseau-enfance.org</a> Mme Nathalie LEROY email : <a href="mailto:nleroy1101@yahoo.fr">nleroy1101@yahoo.fr</a> Mme Ophélie GROGNET email : <a href="mailto:ophelie.grognnet@sfr.fr">ophelie.grognnet@sfr.fr</a> ... email : ... email :	
Représentants de la commune siège 2 (c) (préciser la qualité)	Mme Delphine JOLY <i>Présente</i> email : <a href="mailto:djoly@groupe-valrim.fr">djoly@groupe-valrim.fr</a> M. Jacques DAUMAS email : <a href="mailto:jacques.daumas@lenavire.fr">jacques.daumas@lenavire.fr</a>	 Absente excusée  Absent excusé		
Représentant du Conseil Régional 2	M. Jean-Claude FLORY <i>Présent</i> email : <a href="mailto:jean-claude.flory@auvergnerhonealpes.eu">jean-claude.flory@auvergnerhonealpes.eu</a> Mme Sandrine GENEST email : <a href="mailto:sandrine.genest@auvergnerhonealpes.eu">sandrine.genest@auvergnerhonealpes.eu</a>	 Absent excusé  Absente excusée	Mme Isabelle MASSEBEUF email : <a href="mailto:isabelle.massebeuf@auvergnerhonealpes.eu">isabelle.massebeuf@auvergnerhonealpes.eu</a> M. Olivier AMRANE email : <a href="mailto:olivier.amrane@auvergnerhonealpes.eu">olivier.amrane@auvergnerhonealpes.eu</a>	Absente excusée
Personnalité qualifiée 1 (d) (préciser la qualité)	Mme Emanuelle ROBIN Responsable RH OI-Manufacturing email : <a href="mailto:emanuelle.robin@eu.o-i.com">emanuelle.robin@eu.o-i.com</a>			
Membre(s) invité(s)	M. COELHO MANDES Hervé Directeur GRETA Vivarais Provence email : <a href="mailto:Herve.Coelho-Mandes@ac-grenoble.fr">Herve.Coelho-Mandes@ac-grenoble.fr</a>	Absent excusé		

**REMARQUES :**

- titulaires ou non titulaires
- dont un au moins représentant des élèves des classes post-baccalauréat si elles existent.
- ou s'il existe un groupement de communes, un représentant du groupement de communes et deux représentant de la commune siège.
- deux personnalités qualifiées lorsque les membres de l'Administration de l'Etablissement désignés en raison de leur fonction sont en inférieur à 5.

Le Secrétaire de séance,  
Signature

Le Président du Conseil d'Administration,  
Signature,

[axel.berroua@gmail.com](mailto:axel.berroua@gmail.com)

(1) à remplir sous la responsabilité du Président du Conseil